

À propos du dernier référendum

Claude Bariteau, anthropologue
Université Laval

Même si le référendum sur la souveraineté du Québec a été évacué du décor, le 26 octobre 1992 demeurera une date déterminante de notre histoire. Si le Québec devient un pays, on fera de cette date un point de repère ; dans le cas contraire, on y verra un moment charnière de l'étouffement du peuple québécois : la victoire en quelque sorte d'un camp pourtant défait.

Pour ces raisons et bien d'autres, notamment l'importance de constater l'éclatement du Canada, il importe de bien décoder ce qui s'est passé, ne serait-ce qu'en vue de faire ressortir des signes qui, au Québec, ne sauraient être banalisés par ceux et celles qui assument présentement des responsabilités politiques ou qui les remplaceront d'ici peu.

Trois points majeurs ont attiré mon attention au lendemain de ce référendum. Le premier concerne le Canada. Ce référendum a révélé les divisions que recèle ce pays. Dans l'Ouest, le NON fut retentissant. Exprimer à la fois le rejet du centralisme fédéral comme celui d'une certaine ouverture à l'égard du Québec et des populations autochtones, ce NON s'opposait à un OUI net dans trois provinces maritimes pour des motifs fort différents, en particulier l'importance d'une centralisation qui facilite une péréquation qui les alimente. Deux provinces, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse, eurent peine à se démarquer clairement alors que le Québec pour qui, initialement, toute cette démarche fut enclenchée, s'afficha en faveur du NON.

Pour les personnes qui voyaient dans ce référendum la création du Canada de demain, voilà un bilan guère encourageant. Même M. Claude Castonguay (La Presse, 16-12-92) est de cet avis. À ses yeux, le Canada est morcelé et ne saurait survivre tel quel. Des réaménagements majeurs s'imposent. Mais, est-ce possible lorsque le régionalisme s'est ainsi cimenté à la faveur d'une bourgeoisie nationale qui n'a jamais su imposer un véritable ordre intérieur? Chose certaine, banaliser le vote québécois à la lecture de cet éclatement, comme l'a fait Mme Lysianne Gagnon, constitue une démarche simplificatrice qui masque les réalités canadiennes et québécoises.

Une autre forme de banalisation, plus subtile, consisterait à fermer ce dossier et à le remplacer par l'économie. À inverser en quelque sorte l'approche du gouvernement Mulroney qui, pour l'essentiel, consistait à masquer son impuissance face à l'économie en brandissant la nécessité d'une réforme constitutionnelle pour assurer une relance économique. Cette inversion recevra des échos divers. À mon avis, elle ne débouchera pas sur une vision nouvelle du Canada car, d'une part, les conditions propices à son émergence ne sont plus présentes et, d'autre part, le bateau canadien, floué qu'il est, n'a même plus les ressources pour colmater les brèches qui l'empêcheraient de couler.

Le deuxième point est l'image qui se dégage du vote dans les provinces qui ont été créées avec le Canada de 1867. À l'exception de celle du Québec, ces provinces furent toutes en faveur du OUI même si, dans certains cas, ce fut de justesse. Ce fait, passé quasi inaperçu, est très significatif. Il nous apprend que les colonies britanniques de 1867 demeurent toujours attachées au projet canadien. Rappelons qu'à l'époque, le Québec n'existait pas. Il était perdu dans le Canada de l'Union et ne s'est pas prononcé en tant que tel. Néanmoins, les historiens nous ont remémoré à juste titre que les députés en provenance de l'ex-Bas-Canada étaient divisés sur le projet de fédération canadienne. En 1992, sans le référendum, une telle division ne se serait guère manifestée puisque les députés membres du Parti libéral du Québec, favorables à l'accord de Charlottetown, étaient majoritaires à l'Assemblée Nationale.

En d'autres termes, ce référendum, même s'il s'est terminé au Québec par la victoire du camp du NON, nous apprend que le peuple québécois ne partage pas la

position défendue par une députation asservie aux intérêts du Canada. Dans cette ligne de pensée, on peut s'interroger sur le sens et la portée du vote qui, en 1867, a lié le Québec au projet canadien. Le peuple québécois a-t-il vraiment opté pour ce projet? N'y a-t-il pas plutôt été entraîné par une classe politique désireuse de façonner les bases de son pouvoir en alliance avec des membres du haut clergé?

On ne peut pas refaire l'histoire. On peut néanmoins souligner que cette classe politique, toujours présente et extrêmement bien représentée au sein du Parti libéral du Québec, a assuré depuis lors sa pérennité en jonglant avec le nationalisme. Elle tentera sûrement d'asseoir ses approches futures de la même façon en multipliant ses liens avec le monde des affaires puisqu'aujourd'hui ce dernier occupe l'espace qui, hier, était celui du haut clergé.

Le troisième point est l'état du vote selon certains clivages qui traversent la population du Québec. Il y a, en cours, diverses analyses sous cet angle. Peu de choses ont été dites sur le vote selon les groupes d'âge, le sexe et les classes sociales. Il faudra bien un jour le faire. Présentement, le clivage le plus analysé est celui qui permet d'identifier les autochtones, les francophones, les anglophones et les allophones appartenant à diverses communautés culturelles. Il en ressort un portrait très révélateur. Les francophones ont voté à 70% environ en faveur du NON alors que les anglophones et les allophones ont voté respectivement à 90% et 75% en faveur du OUI. Quant aux autochtones, là où il y a eu vote, le OUI l'a remporté.

Ce portrait est inquiétant. Révélateur des effets pervers de l'usage au Canada de l'«indirect rule» à l'égard des francophones, il montre avec transparence que les anglophones du Québec ne partagent pas du tout les aspirations de la majorité des francophones, ces derniers ne comprenant pas uniquement les québécois et québécoises de souche. De fait, c'est plutôt une portion plus importante de francophones qui véhicule une vision semblable à celle des anglophones. Cette portion de francophones n'est pas isolée puisqu'une majorité d'allophones et d'autochtones a indiqué une vision analogue. Pour l'essentiel, cette vision fait du Canada, le pays de référence,

et du Québec, une province où chacune de ces composantes possède un espace vital tout en partageant le minimum avec les autres. Comme la majorité des francophones récusent cette approche, il y a là, à mon avis, tout ce qui peut conduire à des tensions majeures.

L'entente de Charlottetown véhiculait cette vision pour le Québec. Qu'elle ait été rejetée ne signifie aucunement que ces clivages sont désormais disparus. Ils demeurent et demeureront présents tant et aussi longtemps que ce qui les génère n'aura pas été fondamentalement modifié. Tant et aussi longtemps que le Gouvernement fédéral les entretiendra par ses politiques et ses projets de société. Tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas, au Québec, une volonté clai-

rement exprimée visant à susciter des rapprochements et à construire un projet auquel ces membres de la population québécoise pourront se sentir partie prenante.

Pour les tenants de l'indépendance du Québec, voilà un défi de taille incontournable car ce n'est qu'en le relevant qu'ils amorceront un travail qui sapera les bases sur lesquelles s'est activée et s'active encore la classe politique fédéraliste du Québec. En le relevant, ils se placeront aussi dans une position des plus appropriées pour contrer le retour d'un nationalisme frileux et revendicateur auquel s'accroche cette classe politique mais surtout pour mettre de l'avant des assises nouvelles au nationalisme québécois, assises qui le sortiront de

son cocon ethnique.

D'autres défis devront être relevés en liaison avec celui-ci. L'un d'eux renvoie à la façon dont se définiront les concepts d'État-nation et de citoyens québécois comme celui de société civile auquel seront associés ces citoyens. Ces défis sont au coeur même de la problématique actuelle de l'État-nation et obligent à la penser différemment, notamment en accordant plus d'importance au social qu'à l'économique ou au militaire. Si les tenants de l'indépendance s'activent dans cette direction, émergera probablement un modèle original de société beaucoup plus intéressant que celui que présente ou pourra présenter le Canada. ■

APPEL DE MISE EN CANDIDATURE

Sept (7) postes sont ouverts au Conseil d'administration de l'ACSALF, pour l'année 1993-1994. Ce sont les suivants :

Poste de président

Poste de vice-président

Poste de secrétaire

Trois postes d'administrateurs (trices)

Un poste d'administrateur (trice) étudiant(e).

Toute personne intéressée à postuler pour l'un ou l'autre poste peut le faire sur proposition appuyée et secondée, lors de l'Assemblée générale annuelle statutaire de mercredi le 19 mai 1993, à l'Université du Québec à Rimouski, ou encore en faisant parvenir sa candidature, dûment appuyée, au secrétariat de l'ACSALF, adressée à Gilles Pronovost

Gilles Pronovost, président